

N° 00010

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Signature de la convention passée avec l'ANAH concernant l'octroi d'une subvention d'investissement liée à la création de 9 cuisines partagées au sein du CH Relais des Carrières

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R123-39 et suivants, L312-1, et suivants ;

Vu la délibération n°158 du 26 décembre 2019 portant adoption du plan stratégique des centres d'hébergement 2020 -2026 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le Préfet d'Île de France le 22 janvier 2020 et ses avenants ;

Vu le projet de convention entre l'ANAH et le CASVP ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris visant à présenter le projet de convention passée avec l'ANAH concernant l'octroi d'une subvention d'investissement liée à la création de 9 cuisines partagées au sein du CH Relais des Carrières.

Délibère

Article 1

Le conseil d'administration accepte la subvention d'investissement de l'ANAH liée à la création de 9 cuisines partagées au sein du CH Relais des Carrières pour un montant de 163 980€ TTC.

Article 2

La directrice Générale du CASVP est autorisée à signer avec l'ANAH la convention concernant l'octroi d'une subvention d'investissement liée à la création de 9 cuisines partagées au sein du CH Relais des Carrières

Article 3

La recette correspondante sera imputée au compte 1311 du budget annexe d'investissement des CHRS du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE